

Info.pl@ine

ZOOM SUR



INTERCULTURE

Implanter un couvert végétal

N°108 – 12 juillet 2006 – 3 pages

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} mai au 10 juillet 2006 (mm) :

Normale	Campagne 2005 – 2006			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
21,2	2,6	18,4	64,8	27,2

Températures du 1^{er} au 10 juillet 2006 (°C) :

	Normale	Campagne 2005 – 2006			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
mini	12,7	15,8	16,2	16,2	16,6
Maxi	24,1	30,6	29,1	28,4	28,3

source : Météo-France

Les orages de la semaine passée ont été ponctuels. Leur passage n'a apporté que peu de pluie sur l'ensemble du département, même si localement les précipitations ont pu être importantes.

Les températures restent très élevées avec des maximum qui restent quasiment toujours au dessus des 25°C, et dépassent régulièrement les 30°C (5 jours sur la décade pour Egreville et Melun).

Les ETP ont été en moyenne de 5,4 mm/jour pendant cette première décade de juillet, (supérieures de **1,2 mm/jour** à la moyenne saisonnière). Elles sont restées supérieures à 5 voire 6 mm/jour en début de période, puis une diminution jusqu'à vendredi (3,5 mm), et depuis elles sont remontées progressivement au-dessus des 5 mm/jour.

ACTUALITES CULTURES

RECOLTES

P Colza

Peu de résultats de votre part sur cette culture. La tendance actuelle donne des rendements faibles et variables, même si quelques parcelles atteignent les 30 qx/ha.

P Blé

Les premières parcelles sur les secteurs les plus séchant dans le sud du département ne donnent pas de résultats encourageants.

MAI S (stade : 10 feuilles à sortie des panicules)

Les pontes de **pyrales** continuent. Les éclosions vont augmenter avec les températures. La protection doit avoir été réalisée sur l'ensemble du département.

Les populations de **pucerons** sur feuilles sont en régression suite à l'augmentation des auxiliaires. Actuellement, aucune infestation sur panicule n'est observée.

IMPLANTATION DES COUVERTS VEGETAUX

Plusieurs éléments sont à prendre en considération pour implanter un couvert en interculture.

P Date d'implantation du couvert

La durée de l'interculture est un facteur à prendre en compte pour le choix de la date de semis :

- s'il s'agit d'une interculture "courte", le semis doit être le plus près possible de la récolte ;
- s'il s'agit d'une interculture "longue", avant des semis de printemps, la préoccupation est de ne pas laisser le couvert monter à graine. Il faut attendre fin août pour semer des espèces à floraison rapide (moutarde et radis fourrager notamment) ou semer au cours de l'été des espèces à croissance plus lente (graminées).

Les implantations de fin août - début septembre permettent, en outre, de réaliser le déchaumage pour activer la dégradation des résidus de récolte, gérer les levées d'adventices et de repousses, et diminuer le potentiel "limaces", notamment en sol argileux.

P Le matériel de semis

Un choix de chantier de semis existe sur beaucoup d'exploitations. Il s'agit d'implanter à moindre coût cette culture, mais sans compromettre la qualité du semis (profondeur, répartition...).

Pour les semis avec des centrifuges, faire attention à la largeur de semis qui peut varier du simple au double selon l'espèce (11 à 12 m maxi pour du trèfle blanc, 22 à 26 m maxi pour des vesces).

Attention : les espèces telles que le ray-grass ou la phacélie ne sont pas conseillées car trop sensibles au vent.

Le tableau ci-dessous donne des éléments permettant de choisir le type de semis.

Choix du matériel d'implantation

Matériel	Temps et coût	Sans déchaumage	Avec déchaumage
Semis sous la moissonneuse	le plus rapide et le moins coûteux	Peut réussir grâce au mulch sans passage supplémentaire	
Semoir centrifuge	Rapide et économique 15 à 20 mn/ha (en 4 m) 25 à 35 €/ha	Levée irrégulière et en fonction de l'état d'humidification de la surface du sol Nécessite un rappuyage	Peut se réaliser au déchaumage avec un distributeur à granulé, mais profondeur de semis souvent aléatoire, et nécessité d'un rappuyage
Semoir type DP12	Un passage supplémentaire		Nécessite un léger déchaumage et un roulage, mais risque d'assèchement du lit de semences
Semoir à céréales à socs ou disques	40 à 50 mn/ha (en 4 m) 20 à 65 €/ha	Réussite quasiment impossible	Risque de dessèchement du lit de semences
Semoir à céréales avec outil animé	Consommation de temps importante	La levée ne sera pas toujours optimale	Donne un semis de qualité, en évitant le problème des repousses générées par le déchaumage
Semis direct	20 à 45 mn/ha (en 4 m) 35 à 45 €/ha	Semis de bonne qualité en un seul passage, mais les repousses de céréales ne sont pas contrôlées	Possible sur un déchaumage superficiel et rappuyé

COUVERTURE DES SOLS A L'AUTOMNE

Après la moisson, c'est la période pour programmer son assolement suivant. En fonction des choix de cultures et de leur importance, la surface qui restera nue au cours de cet automne va varier.

En Seine-et-Marne, le 3^{ème} programme d'action Directive nitrates fixe un taux de couverture des sols à l'automne obligatoire d'au moins 2/3 de la SAU. Cette obligation s'applique pour l'ensemble des agriculteurs du département et pour l'ensemble des surfaces exploitées en Seine-et-Marne.

Afin de calculer ce taux, vous devez prendre en compte :

- les surfaces occupées par des cultures implantées à l'automne (céréales d'hiver, colza d'hiver, ...),
- les surfaces couvertes en permanence (prairies permanentes ou temporaires ensemencées, les jachères fixes ou couvertes à l'automne, y compris les bandes enherbées),
- les surfaces occupées par des cultures qui seront implantées au printemps mais précédées d'une culture récoltée après le 1^{er} octobre (ex : pois après une betterave récoltée en novembre),
- les surfaces occupées par des cultures qui seront implantées au printemps mais précédées d'un couvert en interculture (ex : maïs après une moutarde en interculture ou des repousses de cultures, mais seulement si elles couvrent totalement et de façon homogène le sol).

Le taux de couverture se calcule ainsi :
$$\frac{\text{Surface couverte à l'automne}}{\text{SAU}}$$

Alors, à vos calculatrices, car même si cette mesure ne fait pas partie des points de la conditionnalité, son respect sera contrôlé dans le cadre de la Directive nitrates à l'automne !



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural
Toutes rediffusion et reproduction interdites